

REPUBLICQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L’an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	20

Absents ayant donné un pouvoir : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC

Absents excusés : M. Bruno THOMAS, Mme Solène MENNECIER, M. Jean-Philippe LECOINTE, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON Mme Vanessa CHABOURINE, M. Pierre HABERT
A été nommée secrétaire : Monsieur Yann BOUGUENNEC

Date de la convocation
7 avril 2023
Date d’affichage
7 avril 2023

Objet de la délibération

5. Institution et vie politique

2023-032 – Mise en place de référents de quartier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Municipalité de Fay aux loges a souhaité mettre en place des référents de quartiers, la volonté affirmée étant d’être à l’écoute des habitants et de favoriser le dialogue.
La mise en place des référents de quartiers s’inscrit donc dans une démarche de renforcement de la démocratie participative. Cette réflexion a été partagée avec les citoyens dans le cadre des « Cafés de Quartiers » en 2021
La commission « culture et démocratie locale » propose de mettre en place une charte des référents de quartier qui fixe les missions de ces référents de quartier.

Entendu l’exposé de Monsieur Bruno GUYARD, Adjoint au Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

-**APPROUVE** la mise en place de référents de quartier et la charte qui accompagne cette mise en place,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à cette charte.

Le secrétaire de séance
Yann BOUGUENNEC



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

